

RAPPORT RELATIF AU PRIX ET À LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC D'EAU POTABLE

(RPQS)

2023

CONVOI
EXCEPTIONNEL



Est
Ensemble
Grand Paris

Pour le climat
et la justice sociale!

Références :

- Article L 2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales
- Décret 2007-675 du 2 mai 2007 pris pour l'application de l'article 2224-5 et modifiant les annexes V et VI du Code Général des Collectivités Territoriales
- Arrêté du 2 mai 2007 relatif aux rapports annuels sur le prix et la qualité des services publics d'eau potable et d'assainissement

Tout renseignement concernant la réglementation en vigueur et la définition et le calcul des différents indicateurs peut être obtenu sur le site : www.services.eaufrance.fr

AOUT 2024

EST ENSEMBLE
100 AVENUE GASTON ROUSSEL
93232 ROMAINVILLE CEDEX

www.est-ensemble.fr/assainissement

Table des matières

Édito.....	5
PREAMBULE	6
1. PRESENTATION DU TERRITOIRE DESSERVI.....	7
2. ORGANISATION DU SERVICE.....	8
2.1 Les évolutions organisationnelles	8
2.2 Mission du service public de l’eau potable	9
2.3 Les faits marquants de 2023.....	9
3. ORIGINE DE L’EAU	10
3.1. Production d’eau potable	10
3.2. Sécurisation de l’approvisionnement.....	13
3.3. Estimation de la population desservie et du nombre d’abonnés	13
4. INDICATEURS DE PERFORMANCES	15
4.1 Linéaire de canalisations	16
4.2 Entretien du réseau	16
4.3. Qualité d’eau	18
4.3.1 Résultats microbiologiques de l'eau distribuée	18
4.3.2 Flore aérobie élevée	18
4.3.3 Résiduel de chlore	19
4.3.4 Turbidité	19
4.3.5 Analyses de métaux.....	19
5. INVESTISSEMENTS.....	21
6. RELATIONS AVEC LES ABONNES	22
7. RECETTES DU SERVICE	22
7.1 Facture sur l’ensemble du périmètre du SEDIF (en dehors d’Est Ensemble)	23
7.2 Facture sur le périmètre de l’EPT Est Ensemble.....	23
7.3. Marchés attribués	25
8. Études hydrauliques réalisées en 2023.....	26
8.1 Alimentation en eau potable de l’étage de pression NEUIL124 depuis Eau de Paris (EDP).....	26
8.2 Mise en place du protocole d’essai de l’interconnexion AB30 qui alimente les étages de pression ROMAI156 et LILAS157 du réseau d’Est Ensemble et une partie des communes du SEDIF	27
8.3 Délimitation de zone impactées lors d’une casse importante sur une canalisation d’alimentation en eau potable.....	27
8.4 Etude de la capacité du réseau à assurer la défense extérieure contre l’incendie (DECI).....	27
Annexe 1 : FACTURE MOYENNE EST ENSEMBLE.....	28
Annexe 2 : RESSOURCES HUMAINES DE VEDIF	29
Annexe 3 : Organigramme de la Régie Publique de l’Eau et de l’Assainissement au 31/10/2023.....	30

.....	30
Annexe 4 : NOTE DE L'AGENCE DE L'EAU SEINE NORMANDIE	31

Liste des tableaux

Tableau 1 : Evolution du volume d'eau produit – Neuilly sur Marne.....	10
Tableau 2 : Données des consommations et des abonnés par commune du territoire d'Est Ensemble	14
Tableau 3 : Indicateurs de performances	15
Tableau 4 : Linéaire du réseau d'eau potable par commune sur le territoire d'Est Ensemble	16
Tableau 5 : Données sur les linéaires et leur évolution en pourcentage entre 2022 et 2023 sur le territoire d'Est Ensemble	16
Tableau 6 : Progression du nombre de capteurs Res'EchO	17
Tableau 7 : Travaux réalisés par Est Ensemble	21
Tableau 8 : Synthèse sur les résultats financiers de la vente eau sur la zone SEDIF	24
Tableau 9 : Marchés en cours en 2023 à Est Ensemble pour réaliser les travaux sous sa maîtrise d'ouvrage	25

Liste des figures

Figure 1 : Le Territoire d'Est Ensemble	7
Figure 2 : Origine d'eau de consommation du territoire d'Est Ensemble	12

Édito

PREAMBULE

Le Rapport Prix Qualité de Service (RPQS) est une obligation réglementaire définie à l'**article 73 de la Loi n°95-101 du 2 février 1995** relative au renforcement de la protection de l'environnement (dite « Loi Barnier ») et traduit dans les **articles D2224-1 à D2224-5 du Code général des collectivités territoriales**.

Cette obligation a été renforcée par le **Décret n° 2007-675 du 2 mai 2007** (annexes V et VI des articles D2224-1 à D2224-3 du CGCT) qui introduit les **indicateurs de performance des services**.

Le **rapport sur le prix et la qualité du service (RPQS)** est un document à destination du public, qui rend compte du prix et de la qualité du service de l'eau potable rendu aux usagers pour l'année écoulée.

Il est consultable, après validation par le Conseil de Territoire, dans toutes les Mairies, dans les locaux de l'Etablissement Public Territorial et sur le site internet d'Est Ensemble (www.est-ensemble.fr).

Ce document est présenté à la Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL) et approuvé par le Conseil de Territoire d'Est Ensemble.

Sur l'exercice 2023 (et jusqu'au 31 décembre 2023), Est Ensemble a un délégataire sur cette compétence qui est Véolia Eau Ile De France, dénommé VEDIF dans le reste du document.

Le présent document est établi sur la base des éléments fournis par le délégataire qui, pour cet exercice, n'a pas souhaité communiquer les éléments spécifiques au périmètre d'Est Ensemble mais les données générales transmises au SEDIF et concernant son périmètre global de délégation.

Est Ensemble a donc compilé ces données afin de transmettre à la CCSPL les éléments les plus précis possibles lui permettant d'être informée sur le service de l'eau potable au sein d'Est Ensemble.

1. PRESENTATION DU TERRITOIRE DESSERVI

Le périmètre de ce rapport porte sur les 9 communes : Bagnole, Bobigny, Bondy, Le Pré Saint Gervais, Les Lilas, Montreuil, Noisy le Sec, Pantin & Romainville. Ce périmètre est communément appelé EE9.

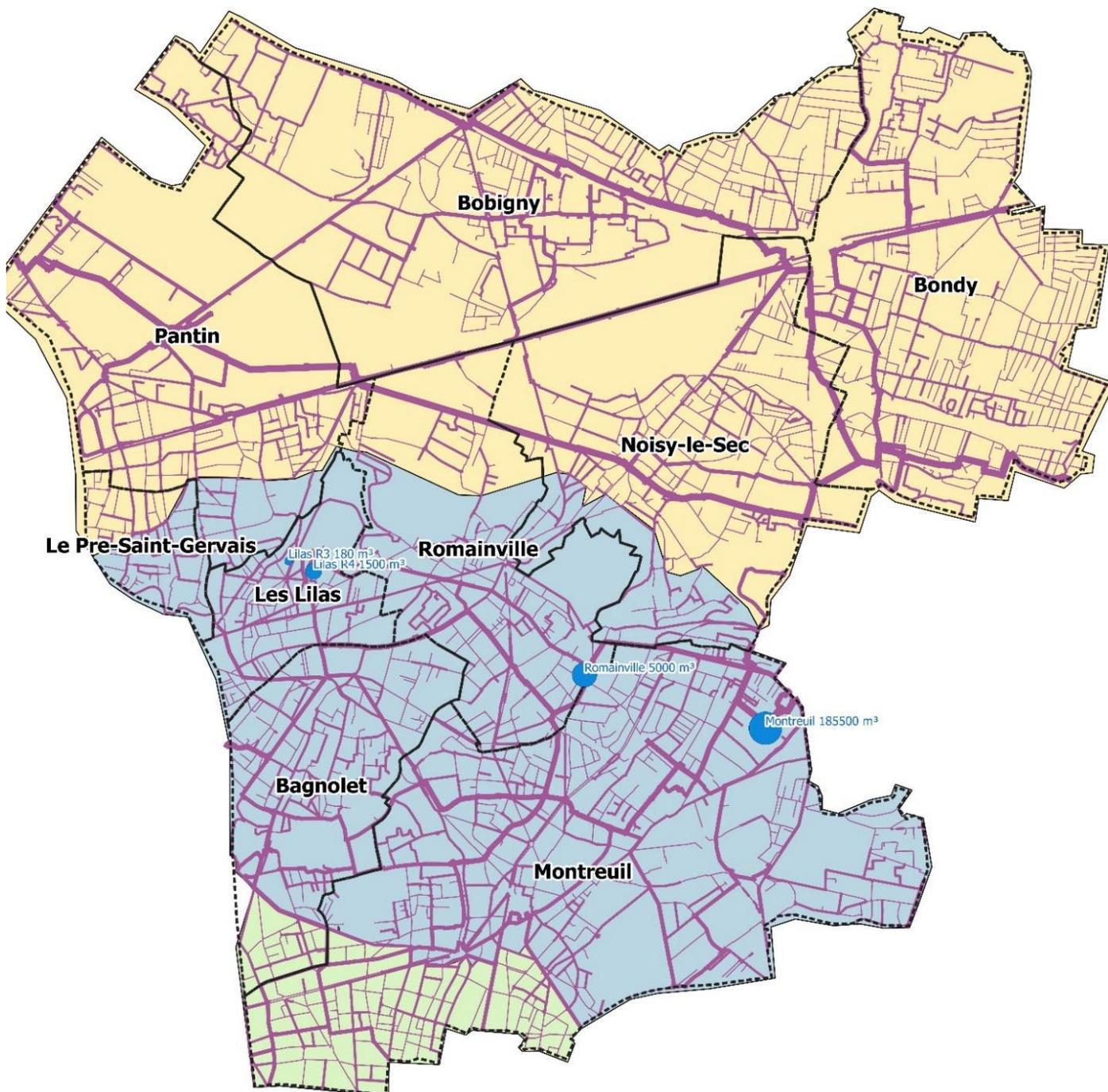


Figure 1 : Le Territoire d'Est Ensemble

2. ORGANISATION DU SERVICE

2.1 Les évolutions organisationnelles

En application combinée des lois MAPTAM et NOTRe, les établissements publics territoriaux (EPT) créés en région parisienne ont acquis la compétence obligatoire eau potable le 1er janvier 2016.

Ils avaient jusqu'au 31 décembre 2017 pour exprimer leur choix d'adhésion aux syndicats auxquels leurs communes étaient préalablement adhérentes.

Le 19 décembre 2017, le conseil de territoire d'Est Ensemble a « décidé de ne pas adhérer au SEDIF à compter du 1er janvier 2018 ».

Pour assurer la continuité du service public de l'eau et permettre à Est Ensemble de poursuivre sa réflexion, une convention de coopération a été mise en place entre Est Ensemble et le SEDIF.

Cette évolution réglementaire a abouti à une gestion contractuelle avec deux autorités organisatrices à compter du 1er janvier 2021 :

- Le SEDIF
- Est Ensemble pour 7 communes (Hors Bobigny & Noisy le Sec). Les communes de Bobigny et Noisy le Sec sont sorties du SEDIF fin juin 2022.

En 2023, conformément à l'engagement pris par Est Ensemble lors de sa sortie du SEDIF, le service de l'eau potable a été maintenu en Délégation de Service Public auprès du VEDIF et ce, jusqu'à l'expiration de son contrat au 31 décembre 2023.

Cependant, depuis le 1^{er} janvier 2023, la régie publique, désignée sous le nom d'Eau publique par Est Ensemble et confirmé par le SIRET 92322818300011, a été créée et s'engage à atteindre plusieurs objectifs :

- Offrir un service de proximités optimisé pour les habitants, usagers et abonnés.
- Mettre en place une tarification sociale et environnementale pour l'eau potable, ainsi qu'une redevance d'assainissement alignée sur les besoins en investissements.
- Assurer une gestion rigoureuse des investissements dans les infrastructures liées à l'eau potable et à l'assainissement.
- Garantir une distribution d'eau potable et une collecte des eaux usées pluviales de qualité.

Ainsi, la première grille tarifaire de l'eau potable pour l'année 2024 a été approuvée lors du Conseil de territoire du 28 novembre 2023. Cette grille prévoit pour les particuliers un abonnement gratuit et une allocation de 10 premiers m³ gratuits, suivis d'un tarif progressif par tranche de consommation excédentaire. Les industries et les collectivités bénéficient également d'un abonnement gratuit mais ensuite d'un tarif unique du premier au dernier m³ consommé. Sa mise en application est prévue dès le 1^{er} janvier 2024.

La régie publique de l'eau et l'assainissement a élaboré un organigramme cible dans le but de structurer efficacement son organisation afin de répondre aux exigences spécifiques de la gestion directe de l'eau potable et de l'assainissement. Le processus de transfert du personnel qualifié a été planifié pour assurer une transition fluide et maintenir la continuité des services.

A compter du 31 octobre 2023, les agents du service public d'Est Ensemble ont intégré la nouvelle régie de l'eau et de l'assainissement selon l'organigramme établi, reflétant ainsi la nouvelle structure opérationnelle de la régie publique (Annexe 3).

2.2 Mission du service public de l'eau potable

Est Ensemble, en tant **qu'Autorité Organisatrice**, assure la maîtrise d'ouvrage du service public de l'eau potable sur son territoire et a confié l'exercice de ce service à un délégué de service public pour l'année 2023.

A ce titre, l'Etablissement Public Territorial :

- **Décide** des orientations stratégiques relatives au service et au patrimoine.
- **Contrôle** le délégué (ou sa régie) en s'assurant de la bonne gestion de son patrimoine et de la qualité du service rendu aux abonnés.
- **Finance** les investissements qu'il programme, pour la pérennisation et le renouvellement de son patrimoine ou l'accompagnement de nouveaux projets urbains.

En tant que **délégué**, VEDIF a contractuellement la charge :

- D'assurer
 - La production, la distribution et la vente de l'eau
 - La gestion de la relation avec les abonnés du service, conformément aux dispositions du Règlement de service ;
- De maintenir l'ensemble des installations dans un bon état de marche et d'entretien
- De renouveler les ouvrages selon un programme contrôlé par Est Ensemble ;
- De réaliser un programme d'investissements défini dans le contrat initial.

2.3 Les faits marquants de 2023

L'année 2023 a été principalement marquée par la prise en charge de cette compétence, nouvelle pour Est Ensemble, mais qui est aussi essentielle à la mise en œuvre d'une volonté novatrice de mettre en place une tarification novatrice et sociale du prix de l'eau pour 2024.

La consommation d'eau des abonnés sur le territoire d'Est Ensemble s'élève à 22,7 Mm³, enregistrant une légère augmentation de 0,07 % par rapport à 2022, parallèlement à une augmentation de 0,84% de la population entre 2022 et 2023. Voir le Tableau 2 dans la section 3.3 pour le détail par commune.

3. ORIGINE DE L'EAU

3.1. Production d'eau potable

Trois usines principales couvrent la quasi-totalité des besoins en eau sur le territoire du SEDIF (dont Est Ensemble) : l'usine de Neuilly-sur-Marne sur la Marne, l'usine de Choisy-le-Roi sur la Seine et celle de Méry-sur-Oise sur l'Oise.

Équipées d'une filière biologique « ozone-charbon actif en grains » qui reproduit en accéléré les mécanismes de l'épuration naturelle de l'eau à travers le sol, ces installations éliminent toutes les substances toxiques ou indésirables.

En 2023, le volume d'eau produit par ces usines principales (eau traitée élevée après déduction du volume d'eau de service) a été de 276 millions de m³.

Le territoire d'Est Ensemble est alimenté principalement par l'usine de Neuilly sur Marne.

Tableau 1 : Evolution du volume d'eau produit – Neuilly sur Marne

Année	2020	2021	2022	2023
Volume annuel produit en Mm3	115,83	118,6	113,14	118,06
Volume produit moyen journalier en m3/j	316 480	324 930	309 980	323 462

Cette usine a fourni quotidiennement une moyenne 323 462 m³ d'eau à environ 1,97 millions d'habitants de l'est de la banlieue parisienne.

Le volume produit pour l'année 2023 est de 118 063 530 m³ en augmentation de 4 920 722 m³ par rapport à l'année 2022, soit une hausse de 4,17%.

Le volume produit maximal journalier de l'usine Neuilly-sur-Marne a été réalisé le 18 décembre à hauteur de 394 498 m³.

Ce niveau de production correspond à un arrêt de l'usine de Méry-sur-Oise ayant eu lieu du 18 au 21 décembre pour réaliser des travaux de maintenance et un diagnostic du génie civil de plusieurs ouvrages de la Tranche 2 par le SEDIF.

Un soutien au centre Oise a été nécessaire. Les volumes transférés par la station de Villetaneuse le 18 décembre ont été de 125 620 m³.

Le volume produit minimal journalier a été enregistré le 29 mars à 172 361 m³. Le régime de l'usine de Neuilly-sur-Marne a été réduit sur cette journée en raison d'un arrêt d'usine pour des travaux. En compensation, le transfert Seine-Marne par Joinville a été porté à 50 658 m³, le transfert Oise-Marne par Villetaneuse a été porté à 31 580 m³ et le transfert par le 1250 interusines s'est élevé à 80 310 m³.

Pour mémoire, le besoin du territoire complet d'Est Ensemble est estimé à 22,5 Mm³ par an soit environ 19% de la production annuelle de l'usine de Neuilly sur Marne.

En complément, il est à noter que si **les eaux souterraines**, toutes nappes confondues, ne représentent quantitativement qu'un faible pourcentage de la production d'eau potable du territoire couvert par l'usine de Neuilly sur Marne, elles n'en restent pas moins qualitativement et stratégiquement

importantes puisqu'elles assurent, en cas de crise grave, un secours ultime d'approvisionnement en tant que ressource protégée.

Le territoire d'Est Ensemble peut bénéficier en ultime secours de la capacité de l'usine de Pantin qui produit de l'eau potable à partir des nappes de l'Albien et de l'Yprésien. L'eau produite est refoulée dans le réseau de 1^{ère} élévation. Les forages sont au nombre de trois à l'Yprésien et d'un à l'Albien. **En 2023, l'usine de Pantin a produit 508 184 m³ (514 408 m³ en 2022).**

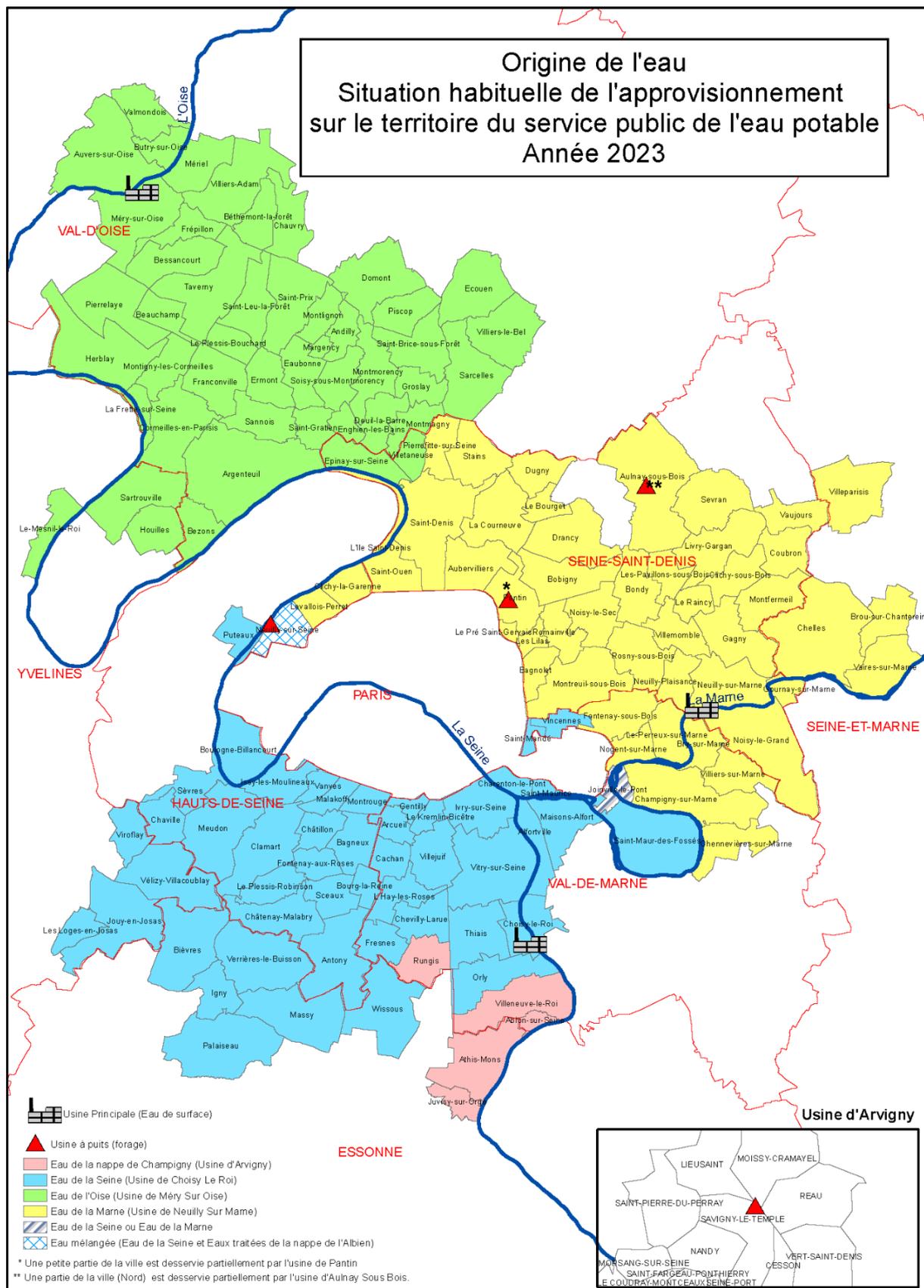


Figure 2 : Origine d'eau de consommation du territoire d'Est Ensemble

3.2. Sécurisation de l’approvisionnement

La sécurité d’approvisionnement est actuellement garantie sur la base de plusieurs dispositions.

- Les trois usines principales puisent dans trois ressources distinctes : Seine, Marne et Oise.
- La capacité nominale de production de ces trois usines est significativement supérieure aux besoins de consommation. **En situation normale, une des trois usines peut ponctuellement être arrêtée sans mettre en péril la continuité d’alimentation.**
- En 2023, le volume maximal des réserves a été de 839 346 m³ (dont 688 346 m³ en sites distants + 151 000 m³ en usines principales).
- Des conduites dites « principales ou feeders » permettent de réaliser des échanges d’eau entre les zones d’influence des trois usines principales.

Deux stations de transfert sont dédiées à cette fonction :

- La station de Villetaneuse assure des transferts du réseau Marne vers le réseau Oise et réciproquement : la capacité utilisable est de 7 500 m³/h dans le sens Marne vers Oise -5 000 m³/h en gravitaire - et de 3 750 m³/h dans le sens Oise vers Marne.
- La station de Joinville assure des transferts du réseau Marne vers le réseau Seine et réciproquement : la capacité utilisable est de 8 300 m³/h dans le sens Marne vers Seine -2 900 m³/h en gravitaire - et de 6 250 m³/h dans le sens Seine vers Marne.
- Des interconnexions permettent d’échanger des volumes importants avec les distributeurs voisins.
- Des eaux de forages sont mobilisables en situation d’ultime secours.

3.3. Estimation de la population desservie et du nombre d’abonnés

Les consommations autorisées correspondent à l’eau consommée autorisée, avec ou sans comptage, aux volumes vendus en gros et aux volumes utilisés pour les besoins du réseau. A périmètre constant, les consommations facturées aux abonnés ont diminué d’environ 1,69% entre 2022 et 2023.

La déclinaison des consommations sur le périmètre d’Est Ensemble est la suivante :

Tableau 2 : Données des consommations et des abonnés par commune du territoire d'Est Ensemble

Communes	Superficie	Population	Abonnés	Compteurs	Branchements	Linéaire (km)	Conso 2022	Conso 2023	N vs N-1
BAGNOLET	2,57	39 493	3 181	3 206	2 941	41 865	2 203 631	2 160 341	-1,96%
BOBIGNY	6,74	55 191	5 257	5 318	4 585	79 541	3 082 184	2 947 642	-4,37%
BONDY	5,47	53 067	8 045	8 180	6 772	82 078	2 617 422	2 617 031	-0,01%
LE PRE SAINT GERVAIS	0,69	16 913	1 049	1 049	1 037	11 975	784 814	784 923	0,01%
LES LILAS	1,25	23 589	1 931	1 933	1 833	25 489	1 114 048	1 128 869	1,33%
MONTREUIL	8,9	112 027	11 975	12 037	11 248	142 725	5 793 134	5 667 193	-2,17%
NOISY LE SEC	5,03	46 229	5 265	5 272	4 644	66 586	2 158 798	2 232 469	3,41%
PANTIN	5,04	60 959	3 395	3 563	3 199	58 046	3 443 552	3 563 740	3,49%
ROMAINVILLE	3,45	33 343	3 582	3 603	3 237	43 844	1 568 099	1 678 426	7,04%
TOTAL	39,14	440 811	43 680	44 161	39 496	552 149	22 765 682	22 780 634	0,07%

En 2023, la consommation a globalement augmenté de 0,07% par rapport à 2022. Pour les communes de Bagnolet, Bobigny, Bondy et Montreuil, la tendance est à la baisse de -4.37% à Bobigny à -0.01% à Bondy.

4. INDICATEURS DE PERFORMANCES

L'indicateur de la politique patrimoniale calculé en 2023 est de **120** grâce à la disponibilité d'informations topographiques complètes sur le réseau (plans mis à jour, descriptions détaillées de chaque tronçon indiquant le diamètre, le matériau et l'année de mise en place, la localisation précise et la description de tous les ouvrages annexes tels que vannes, ventouses, compteurs...), la localisation des interventions (réparations, purges, travaux de renouvellement...) et la mise en œuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement.

En conséquence, le service dispose du descriptif détaillé tel qu'exigé par le décret du 27 janvier 2012.

Tableau 3 : Indicateurs de performances

LES INDICATEURS RÉGLEMENTAIRES DE PERFORMANCE	2021	2022	2023
Qualité de service à l'utilisateur			
Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées pour ce qui concerne la microbiologie	100%	100%	100%
Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques	99,98%	100%	99,98%
Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées	4,03	4,14	3,76
Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés	99,94%	99,86%	99,86%
Taux de réclamations	1,22	0,99	1,59
Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	1,61%	1,56%	1,87%
Gestion patrimoniale			
Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	120	120	120
Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	1,11%	1,05%	0,97%
Performance environnementale			
Rendement du réseau de distribution	90,44%	90,44%	90,04%
Indice linéaire des volumes non comptés (m3/km/jour)	10,25	9,95	10,63
Indice linéaire de pertes en réseau (m3/km/jour)	8,63	8,62	8,99
Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	91,69%	92,07%	91,73%

En conclusion, de manière globale :

- Les réclamations ont augmenté par rapport à 2022.
- Le rendement des réseaux est de 90,04%
- La qualité des eaux est bonne.

4.1 Linéaire de canalisations

Sur le territoire d'Est Ensemble, le linéaire de canalisations est de 552 km réparti comme suit entre les différentes communes :

Tableau 4 : Linéaire du réseau d'eau potable par commune sur le territoire d'Est Ensemble

Communes	Linéaire (ml)
BAGNOLET	41 865
BOBIGNY	79 541
BONDY	82 078
LES LILAS	25 489
LE PRE SAINT GERVAIS	11 975
MONTREUIL	142 725
NOISY LE SEC	66 586
PANTIN	58 046
ROMAINVILLE	43 844
TOTAL	552 149

Le tableau ci-dessous présente une comparaison des linéaires de canalisations sur les différentes communes du territoire d'Est ensemble entre les années 2022 et 2023. L'évolution en pourcentage permet d'évaluer la variation d'une année à l'autre, soulignant les augmentations ou diminutions des linéaires observées dans chaque commune.

Tableau 5 : Données sur les linéaires et leur évolution en pourcentage entre 2022 et 2023 sur le territoire d'Est Ensemble

Communes	Linéaire (ml) 2022	Linéaire (ml) 2023	Evolution %
BAGNOLET	41 858	41 865	0,02%
BOBIGNY	79 230	79 541	0,39%
BONDY	81 875	82 078	0,25%
LES LILAS	25 484	25 489	0,02%
LE PRE SAINT GERVAIS	11 972	11 975	0,03%
MONTREUIL	143 046	142 725	-0,22%
NOISY LE SEC	66 906	66 586	-0,48%
PANTIN	58 020	58 046	0,04%
ROMAINVILLE	43 640	43 844	0,47%
TOTAL	552 031	552 149	0,02%

L'évolution globale de + 0,02 % révèle une tendance générale à la stabilité avec des variations mineures. Quelques communes, telles que Montreuil et Noisy Le Sec, ont cependant connu une diminution.

4.2 Entretien du réseau

L'entretien du réseau de distribution vise à garantir la qualité de l'eau en réseau, la continuité du service de l'eau et à diminuer les pertes en réseau par les fuites. En 2023, le nombre d'interruptions de service n'ayant pas fait l'objet d'une information préalable (24 heures à l'avance) auprès des usagers s'élève à 3,76 interruptions pour 1 000 abonnés.

- **La performance opérationnelle du réseau de distribution**

Il s'agit des valeurs sur l'ensemble du réseau SEDIF.

L'efficacité du réseau est notamment mesurée par l'indice linéaire des volumes non comptés. Ces volumes, par jour et par kilomètre, se sont élevés à 10,63 m³ en 2023.

Le rendement du réseau de distribution, qui permet de mesurer l'optimisation de l'usage de la ressource première en évaluant les volumes perdus par rapport à l'ensemble des volumes mis en distribution, s'élève à 90,04 % pour l'année 2023.

- **Les fuites sur canalisations**

Sur le territoire du SEDIF, en 2023, 1802 fuites ont été réparées sur le réseau, dont 834 sur appareils et accessoires (soit 46,3%), et 968 sur conduites (soit 53,7%).

- 4,2 % des fuites sur conduites concernent les canalisations de transports (feeders).
- 27,5 % des fuites concernent les canalisations de diamètre supérieur à 100 mm et inférieur ou égal à 300 mm
- 68,3 % des fuites concernent les canalisations de 100 mm ou moins.

Le Centre Marne qui pilote le périmètre d'Est Ensemble a eu à gérer 350 fuites sur des conduites et 363 fuites sur des branchements.

- **Dispositif de surveillance Res'EchO**

Depuis 2011, un dispositif de surveillance permanente du réseau à l'aide de capteurs «Res'EchO » a été déployé sur les secteurs les plus sensibles du réseau, visant à une « écoute » permanente des canalisations et des branchements en vue de la détection précoce des fuites.

Le centre Marne qui gère le territoire d'Est Ensemble a déployé 706 capteurs Res'Echo.

Tableau 6 : Progression du nombre de capteurs Res'EchO

	Nombre 31/12/2011 1	Nombre 31/12/2012 2	Nombre 31/12/2013 31/12/2014 31/12/2015	Nombre 31/12/2016 31/12/2017	Nombre 31/12/2018	Nombre 31/12/2019	Nombre 31/12/2020	Nombre 31/12/2021 1	Nombre 31/12/2022 2	Nombre 31/12/2023 3
Objectif	500	1000	1010	1010	1010	1010	1010	1010	1010	1010
Marne	156	351	351	376	377	713	709	709	707	706

- **Indicateurs contractuels de performance**

Sur le territoire SEDIF :

- Indice linéaire de réparations du réseau (réparations/km/an) : 0,21

- Taux de réparations sur branchement (%) : 1
- Taux d'interruptions de service non programmées (pour 1000 abonnés) : 3,76

4.3. Qualité d'eau

La réglementation relative à la qualité des eaux destinées à la consommation humaine a évolué en France en 2022. En effet, une directive européenne a été publiée le 16/12/2020 (directive 2020/2184) et transposée en grande partie en droit français en 2022, avec la modification du Code de la santé publique et la publication d'une ordonnance, de 2 décrets et de 15 arrêtés. Les évolutions de cette nouvelle réglementation sont nombreuses et touchent :

- La qualité de l'eau avec la révision des paramètres à surveiller et des normes : de nouveaux paramètres ont été ajoutés, comme les perfluorés qui devront être intégrés au contrôle sanitaire au plus tard en 2026,
- La mise en place de plans de gestion de la sécurité sanitaire de l'eau (PGSSE) à réaliser de la zone de captage jusqu'à l'amont des installations privées de distribution au plus tard en 2027 pour la ressource et 2029 pour l'ensemble du périmètre. La certification ISO 22000 permet de répondre à ce nouvel enjeu,
- L'accès à l'eau potable pour tous et dans tous les territoires,
- Une meilleure information sur la qualité de l'eau potable pour tous les usagers,
- Des évolutions concernant les matériaux au contact de l'eau.

Le contrôle sanitaire est réalisé sur le territoire du SEDIF au travers de 1480 points de prélèvement habituellement utilisés pour la consommation domestique et situés sur des réseaux de distribution privés, sélectionnés sous le contrôle de l'Agence Régionale de Santé. Pour chaque département, les contrôles sont opérés par unités de distribution, définies par l'origine des ressources et des traitements appliqués dans le réseau de distribution. Le nombre de contrôles dépend essentiellement de la population desservie. Un minimum de 12 prélèvements est réalisé sur chaque commune d'Est Ensemble.

4.3.1 Résultats microbiologiques de l'eau distribuée

En 2023, les résultats du contrôle et de la surveillance sanitaires pour les limites de qualité (*Escherichia coli*, entérocoques) sont très satisfaisants, avec un taux de conformité de 99,97 %, soit trois prélèvements non conformes sur 10 376 contrôles bactériologiques.

Pour les références de qualité (bactéries coliformes différentes de *E. coli* et SBASR), les résultats sont globalement satisfaisants, avec 13 signalements sur l'ensemble des contrôles, soit un taux de conformité global de 99,87 %. En règle générale, les autorités sanitaires font réaliser un nouveau contrôle dès qu'elles ont l'information de la mise en évidence d'un germe indicateur. Pour l'année 2023, aucune des anomalies signalées n'a été confirmée.

Dans le cas de la surveillance sanitaire, aucune des anomalies n'a été confirmée. Les taux de conformité des paramètres microbiologiques s'échelonnent de 99,83 % à 100 %, pour des objectifs contractuels de 100 %.

4.3.2 Flore aérobie élevée

La mesure de la flore banale permet d'apprécier la « recroissance » des bactéries dans le réseau de distribution.

Elle est établie par le dénombrement des germes aérobies cultivés à 36°C et à 22°C. Le Code de la santé publique n'a pas défini de seuil pour ces deux paramètres, les résultats devant rester limités à un facteur dix par rapport aux niveaux habituels. Il a donc été décidé de fixer le seuil d'action à 300 germes/mL (dénombrement maximum sur une boîte de Pétri).

La mise en évidence de flore aérobie élevée (≥ 300 germes/mL) dans le réseau de distribution, a légèrement augmenté en 2023, avec 51 signalements en 2023. Ce résultat représente 0,5 % de l'ensemble des prélèvements du contrôle sanitaire et de la surveillance sanitaire. D'une manière générale, les signalements sont ponctuels et rarement confirmés, à l'occasion des recontrôles. Ils témoignent de l'absence de re croissance de la flore dans le réseau de distribution.

4.3.3 Résiduel de chlore

Afin de limiter les développements bactériens dans le réseau de distribution, un résiduel minimum de chlore est maintenu au refoulement des usines d'eau de surface et des usines d'eau souterraine. En complément, le réseau est équipé de stations de re chloration, dont l'objectif est de limiter le taux de chlore dans l'eau produite et d'ajuster le résiduel en réseau, lorsque la situation l'exige.

Dans le réseau de distribution, le résiduel de chlore en 2023 est voisin de 0,25 mg/L pour les résultats du contrôle sanitaire et de la surveillance sanitaire. Il n'y a pas d'évolution notable par rapport à 2022.

4.3.4 Turbidité

L'eau en sortie d'usine d'eau de surface doit respecter une référence de qualité de 0,5 NFU* et une limite de qualité de 1 NFU. Ainsi la turbidité moyenne journalière mesurée en continu au refoulement des usines principales de production du SEDIF est généralement inférieure à 0,1 NFU.

La limpidité de l'eau est également vérifiée au point de consommation. Le Code de la santé publique détermine une référence de qualité de 2 NFU pour la turbidité au point de consommation.

La turbidité au point de consommation est globalement très faible, avec en moyenne un niveau de 0,1 NFU. 20 signalements de turbidité supérieure à 2 NFU ont été enregistrés en 2023, dans le cadre du contrôle sanitaire.

Chaque dépassement fait l'objet d'une enquête assortie de nouvelles mesures. Pour la majorité des cas, l'augmentation de la turbidité est liée à la stagnation plus ou moins prolongée de l'eau dans les réseaux intérieurs ou à l'état des installations.

En règle générale, un rinçage des installations permet de retrouver des niveaux de turbidité satisfaisants.

En complément, une information et des conseils de rinçage sont donnés aux propriétaires, afin d'attirer leur attention sur l'état des installations placées sous leur responsabilité.

4.3.5 Analyses de métaux

Les analyses d'aluminium et de fer sont réalisées au niveau des réseaux de distribution alimentés par des filières de traitement utilisant des sels d'aluminium ou de fer, pour la clarification. Un deuxième groupe de métaux, le plomb, le cadmium, le cuivre et le nickel, est également contrôlé au robinet du consommateur. Les résultats ne valent que pour les points d'utilisation où sont effectués les prélèvements et ne peuvent être extrapolés au réseau public.

Le plomb est absent des eaux refoulées et il n'y a pas de canalisations en plomb sur le réseau de distribution public. Le plomb ne se rencontre donc que sur certains branchements et réseaux intérieurs.

La présence de plomb au robinet du consommateur dépend principalement de la longueur de canalisation en plomb et du temps de séjour de l'eau dans les conduites. Le traitement à l'acide orthophosphorique, qui avait pour but de limiter la dissolution du plomb, a été mis en œuvre à Neuilly-sur-Marne.

En ce qui concerne l'aluminium, le niveau moyen mesuré sur le réseau de distribution est de 31 µg/L. Il est représentatif des teneurs dans les eaux mises en distribution. Le seuil réglementaire de 200 µg/L n'a jamais été franchi, sur les 5543 contrôles effectués en 2023.

La référence de qualité pour la teneur en fer total est fixée à 200 µg/L. Ce seuil a été franchi trois fois sur les 215 analyses réalisées en 2023. Ces dépassements étaient liés à la stagnation de l'eau au niveau des réseaux privés ou à la corrosion de ces derniers.

Pour le contrôle des autres métaux (cuivre, nickel et plomb), 116 prélèvements ont été réalisés en 2023. On dénombre 3 dépassements de la valeur de référence pour le cuivre. Trois dépassements sont également relevés pour le nickel et 5 pour le plomb. Ces dépassements sont liés aux réseaux privés et ne sont représentatifs que des points de prélèvement.

5. INVESTISSEMENTS

▪ Renouvellement des canalisations sur le territoire du SEDIF

En 2023, Veolia Eau D'Île-de-France a réalisé :

- 16,48 km de canalisation au titre du contrat de délégation
- 10,79 km ont été posés pour le compte de tiers

Depuis 2011, le réalisé consolidé est de 232,25 km.

▪ Branchements neufs sur le territoire du SEDIF

Au titre de l'exercice 2023, 2 364 branchements neufs ont été réalisés.

▪ Modernisations de branchements sur le territoire du SEDIF

Fin 2023, il restait 2 953 branchements en plomb sur abonnement non congédiés à remplacer sur le territoire (soit 0,5% du parc). Les branchements restant à traiter seront principalement réalisés en concertation avec la planification des opérations de voirie des communes.

▪ Renouvellement des compteurs 2023 : 13 924 sur le territoire du SEDIF

- Renouvellement curatif : 8 602
- Renouvellement préventif : 5 166
- Renouvellement complémentaire : 156

▪ Travaux sous MOA Est Ensemble 2023 :

Tableau 7 : Travaux réalisés par Est Ensemble

Commune	Nom de rue	Diamètre (mm)	Matériaux	Linéaire renouvelé	Brchm report	Brchm modernisé
MONTREUIL	Rue Dhuys et Av D.F.L	100	PEHD	218,5	12	9
	Av. Gabriel Péri	100	PEHD	273,5	16	3
	Rue Pierre Jean De B	100	Fone Ductile	215	22	0
	Rue de l'Acacia	300	Fone Ductile	126	4	0
	Avenue Colonel Fabien	100	Fone Ductile	334	14	6
LE PRE SAINT GERVAIS	Rue Gabriel Péri	250/180	Fone Ductile	251	8	4
LES LILAS	Boulevard Liberté	200	Fone Ductile	461	18	26
	Rue de la Liberté	100	Fone Ductile	441	29	22
	Blvd General Leclerc phase1	200	Fone Ductile	236	26	12
	Avenue Pasteur	100	Fone Ductile	199	19	6
PANTIN	Avenue Anatole France	100	Fone Ductile	501,2	7	5
BAGNOLET	Rue des Rigondes	100	PEHD	210	8	0
ROMAINVILLE	Avenue Colonel Fabien	100	PEHD	184	2	4
TOTAL 2023				3 650,2	185	97

En 2023, environ 3650,2 ml de canalisation ont été réhabilités, représentant 0,66% du réseau total.

6. RELATIONS AVEC LES ABONNES

La **Direction Clientèle** gère l'ensemble de la relation client : les interactions via différents canaux (visite, téléphone, courrier, courriel, internet), les interventions chez les clients, y compris la gestion des compteurs et des relevés, la facturation et le recouvrement, et la mise en œuvre du programme Eau Solidaire pour l'accompagnement des clients en difficulté.

Le **Centre Relation Client (CRC)** gère les demandes des clients y compris les réclamations.

Réparties sur deux sites, Saint-Maurice et Saint-Denis, les équipes de conseillers interagissent avec les clients par téléphone, courrier ou courriel – un accueil des visiteurs en face-à-face étant également disponible à Saint-Denis (ouvert au public du lundi au vendredi de 8h30 à 17h45 et le samedi de 9h à 11h45). Sont également traités les comptes rendus d'intervention des techniciens rédigés à la suite des visites au domicile des clients.

Le CRC est accessible téléphoniquement à partir d'un numéro d'appel unique (le 0 969 369 900 au prix d'un appel local) de 8h00 à 19h30 sans interruption du lundi au vendredi et le samedi matin de 9h00 à 12h30.

Une équipe de conseillers dédiés à la prise en charge des demandes relatives aux fuites ou manques d'eau renforce le positionnement du CRC comme point d'entrée unique de la relation client.

Sur l'ensemble du territoire du SEDIF, les différents contacts en 2023 ont été :

- Courriel : 3 760
- Internet client : 66 567
- Internet client – traitement automatique : 25 544
- Courrier : 17 795
- Appels téléphoniques : 324 794

7. RECETTES DU SERVICE

Le tarif de vente de l'eau est identique dans toutes les communes des Autorités Organisatrices (SEDIF et Est Ensemble) en 2023. Il est de type binôme et comprend :

- Une partie indépendante de la consommation, qui est fonction du diamètre du compteur de l'abonné. Il s'agit de l'« abonnement ». Facturé trimestriellement, il est destiné à Veolia Eau D'Île-de-France pour une contribution aux frais fixes du service délivré. Pour un compteur de 15 mm, le montant est de 6,41 € HT au 1^{er} janvier 2023.
- Une partie fonction de la consommation de l'abonné, avec un prix au mètre cube. Il s'agit de la « consommation ». Elle comprend :
 - Une part revenant à Veolia Eau D'Île-de-France, qui se décompose en deux tarifs selon la consommation annuelle. Le premier tarif (0,7474 € HT/m³ au 1^{er} janvier 2023) s'applique jusqu'à une consommation annuelle de 180 m³, il s'agit de la tranche 1. Le second tarif (1,513 € HT/m³ au 1^{er} janvier 2023) concerne

la consommation annuelle supérieure ou égale à 181 m³, il s'agit de la tranche 2.

- Une part revenant aux Autorités Organisatrices d'un montant de 0,4200 € HT/m³ au 1er janvier 2023, qui n'a pas été augmenté par rapport à 2022.

Dans les comptes de Veolia Eau D'Île-de-France, les produits issus de ce tarif général représentent environ **77,25 % du montant total de la facturation de ventes d'eau aux abonnés** (redevances pour branchements incendie comprises).

7.1 Facture sur l'ensemble du périmètre du SEDIF (en dehors d'Est Ensemble)

Au 1er janvier 2023, la facture moyenne **pour l'ensemble des communes adhérentes au SEDIF** sur la base d'une consommation annuelle de 120 m³, s'établissait à 576,81 € TTC, soit **4,8069 € TTC/m³** se décomposant comme suit :

- Production et distribution de l'eau potable : 1,5218 € le m³, soit 32 % du prix TTC du m³ réparti de la manière suivante :
 - Part Veolia Eau D'Île-de-France + part syndicale : 1,4711 € le m³ soit une hausse de 11,0% par rapport au 1^{er} janvier 2022 (1,3248)
 - Redevance pour la préservation des ressources en eau : 0,0507 € le m³
- Collecte et traitement des eaux usées :
 - Redevances d'assainissement : 2,3631 € le m³, soit 49 % du prix TTC du m³ ;
- Organismes publics et TVA :
 - Lutte contre la pollution + Modernisation des réseaux + Développement des voies navigables + Redevance de soutien d'Etiage + TVA : 0,9220 € le m³, soit 19 % du prix TTC du m³.

7.2 Facture sur le périmètre de l'EPT Est Ensemble

Au 1er janvier 2023, la facture moyenne **pour les communes membres de l'EPT Est Ensemble**, sur la base d'une consommation annuelle de 120 m³, s'établissait à 576,10 € TTC, soit **4,8011 € TTC/m³** se décomposant comme suit :

- Production et distribution de l'eau potable : 1,4318 € TT le m³, soit 30 % du prix TTC du m³ réparti de la manière suivante :
 - Part Veolia Eau D'Île-de-France + part syndicale : 1,3811 € le m³
 - Redevance pour la préservation des ressources en eau : 0,0507 € le m³
- Collecte et traitement des eaux usées :
 - Redevances d'assainissement : 2,4520 le m³, soit 51% du prix TTC du m³ ;
 - ⇒ Redevance communale : 0,4500 € le m³
 - ⇒ Redevance départementale 0,6150 € le m³
 - ⇒ Redevance interdépartementale : 1,3870 € le m³

- Organismes publics et TVA :
 - Lutte contre la pollution + Modernisation des réseaux + Développement des voies navigables + Redevance de soutien d'Étiage + TVA : 0,9173 € le m³, soit 19% du prix TTC du m³.

Sur la base d'une consommation de 120 m³ avec un compteur de 15 mm, les abonnés des communes adhérentes au SEDIF ont connu une augmentation de 11,04 % entre 2022 et 2023. En comparaison, les abonnés résidants à Est Ensemble n'ont subi qu'une hausse de 3,76 % sur la même période.

Le compte de résultat de VEDIF concernant le périmètre total du SEDIF est le suivant :

Tableau 8 : Synthèse sur les résultats financiers de la vente eau sur la zone SEDIF

Montant en k€	2022	2023	2023/2022
Ventes d'eau abonnées	266 255	281 540	5,74%
Redevances AESN - Taxe VNF - Soutien Etiage	112 613	109 614	-2,66%
Ventes d'eau en gros	7 196	8 649	20,19%
Travaux pour le compte de tiers	24 625	24 644	0,07%
Prestations de services	40 262	36 194	-10,10%
Produits des activités annexes	236	156	-33,84%
Rabais, remises, ristournes accordées	-1 568	-1 657	5,70%
CHIFFRE D'AFFAIRES	449 621	459 141	2,12%
Subventions d'exploitation	342	147	-56,86%
Autres produits de gestion courante	1 475	2 299	55,88%
Produits financiers	3 190	12 428	289,62%
Produits exceptionnels	304	25	-91,81%
Reprise de provisions	13 999	23 458	67,57%
Transferts de charges	37 051	31 595	-14,73%
TOTAL DES PRODUITS	505 981	529 092	4,57%
Achat et variations de stocks	44 248	52 010	17,54%
Services extérieurs	75 957	81 558	7,37%
Autres services extérieurs	45 062	50 486	12,04%
Impôts et taxes assimilés	121 000	117 798	-2,65%
Charges de personnel	93 373	95 937	2,75%
Autres charges de gestion courante	74 770	85 516	74 770
Charges exceptionnelles	13	939	7190%
Dotations aux amortissements et provisions	27 196	25 319	-6,90%
Participation des salariés	1 182	806	-31,81%
TOTAL DES CHARGES	482 803	510 369	5,70%
RESULTAT	23 179	18 723	-19,22%

7.3. Marchés attribués

Tableau 9 : Marchés en cours en 2023 à Est Ensemble pour réaliser les travaux sous sa maîtrise d'ouvrage

N° marché	N° lots	Désignations	Entreprises	Durée avec reconduction	Reconduction
21EA034	Lot 3	TRAVAUX EAU POTABLE	ATLANTIQUE tp AXEO TP EIFFAGE SADE SOGEA URBAINE DE TRAVAUX	11/2021 - 11/2025	Reconductible 3 fois
21EA137	Lot 1	MO TRAVAUX RESEAU EAU POTABLE	ARTELIA	12/2021 - 12/2025	Reconductible 3 fois
	Lot 2	MODELISATION HYDROLOGIQUE DES RESEAUX EAU POTABLE	SETEC HYDRATEC		
22EA008	Lot 1	MISSIONS CSPTS pour les chaniters ass & eau potable SECTEUR NORD : BONDY, BOBIGNY, PANTIN, PRE ST-GERVAIS	DEGOUY COORDINATION SPS	05/2022 - 04/2025	Reconductible 3 fois
	Lot 2	CSPTS SECTEUR SUD : NOISY, ROMA, LILAS, BAGNOLET, MONTREUIL			
22.3D.EA.078		PRESTATION DE CONTROLES SANITAIRES SUR LES OUVRAGES DU RESEAU ADDUCTION EAU POTABLE	EUROFINS HYDROLOGIE IDF	05/2022 - 04/2025	Non reconductible
22EA123		ACCOMPAGNEMENT FINANCIER CREATION REGIE D'EAU-VEDIF (PF/BPU)	FINANCE CONSULT	09/2022 - 09/2023	Non reconductible
22EA170	Lot 1	FACTURATION DES USAGERS	SOMEI	03/2023 - 02/2025	Reconductible 1 fois
	Lot 2	SUPERVISION ET TELECONTROLE DES EQUIPEMENTS	SEMERU	01/2023 - 02/2025	Reconductible 1 fois
	Lot 3	TELESURVEILLANCE DES OUVRAGES		01/2023 - 02/2025	Reconductible 1 fois
23.3D.EA.005		MISSION DE MOE SUR LA REALISATION POUR CREATION POINT PUISAGE EAU BRUTE	IRH Ingénieur Conseil	02/2023 - 01/2024	Non reconductible

		SUR LE CANAL DE OURQ PANTIN			
23.PA.EA.055		MISE EN PLACE D'UN SYSTÈME DE GESTION DE MAINTENANCE ASSISTEE PAR ORDINATEUR (GMAO) AVEC REPRISE D'UN EXISTANT	SIKIWIS	09/2023 - 09/2025	Non reconductible
23.3D.RPEA.02		Accompagnement de la régie publique d'eau et d'assainissement (RPEA) d'Est Ensemble à la passation d'un marché de travaux d'intervention sur réseau d'eau potable, ouvrages et équipements	FLUIDOCONSULT	07/2023 Jusqu'à achèvement des prestations	Non reconductible
23.AO.RPEA.06	Lot 1	Prestations topographiques et foncières	GEOSAT	09/2023 - 12/2024	Reconductible 5 fois
	Lot 2	Investigations complémentaires (marquage piquetage, par exemple)	Groupement d'entreprises : ATGT TOPO3D (mandataire) ATGT GEOMETRE EXPERT (cotraitant) CAE (cotraitant),		

8. Études hydrauliques réalisées en 2023

8.1 Alimentation en eau potable de l'étage de pression NEUIL124 depuis Eau de Paris (EDP)

L'étude de l'alimentation de l'étage de pression NEUIL124 par Eau de Paris a été réalisée en collaboration avec SETEC HYDRATEC. Elle portait sur :

- Les travaux de renforcements à faire.
- La nécessité de la création de canalisations avec un diamètre important de l'ordre de 900 mm depuis l'interconnexion avec Eau de Paris
- La création d'une nouvelle station de pompage dans le but de refouler vers le réservoir à Montreuil.
- La nécessité de déconnecter le réservoir de Montreuil ainsi que plusieurs canalisations sur le territoire du réseau du SEDIF afin d'assurer l'alimentation des abonnées et le bon fonctionnement du réseau en termes de pression et de débit.
- Le coût des travaux est estimé à 40M€
- Le coût de l'étude : 62 973,38 €TTC

8.2 Mise en place du protocole d'essai de l'interconnexion AB30 qui alimente les étages de pression ROMAI156 et LILAS157 du réseau d'Est Ensemble et une partie des communes du SEDIF

Le protocole a été réalisé en collaboration avec SETEC HYDRATEC et en échangeant avec le VEDIF et Eau de Paris, dans le but de tester l'alimentation depuis AB30 de l'étage de pression ROMAI156 et LILAS157 pour les raisons suivantes :

- Avoir une vision sur l'impact de l'alimentation depuis Eau de Paris sur le réseau d'Est Ensemble
- Tester la capacité des pompes d'Eau de Paris.
- Construire une courbe de résistance du réseau et identifier une éventuelle perte de charge sur le réseau d'Est Ensemble.

Le prix de cette étude est de : 6 971,14 €TTC

8.3 Délimitation de zone impactées lors d'une casse importante sur une canalisation d'alimentation en eau potable.

L'étude a été menée en interne afin de simuler 245 casses sur des canalisations d'eau potable ayant un diamètre supérieur ou égal à 300 mm pour identifier les secteurs impactés par une chute de pression. Le réseau le plus impacté est celui présent sur l'étage de pression NEUIL124, puisqu'il est constitué de canalisations stratégiques de diamètre très important (de l'ordre de 1 250 – 1 500 mm).

8.4 Etude de la capacité du réseau à assurer la défense extérieure contre l'incendie (DECI)

L'étude de la DECI menée par le bureau d'études SETEC HYDRATEC a permis de confirmer la capacité du réseau à alimenter tous les poteaux et bouches à incendie à une pression et un débit suffisant pour lutter contre les incendies.

Le coût de cette étude est de : 986,4 €TTC.

Plusieurs simulations en internes sont réalisées lors de demande de modification ou de création de poteaux et bouches à incendie sur le réseau afin de déterminer si le réseau a la capacité d'assurer une bonne pression et de fournir un bon débit pour la DECI, ainsi que les travaux de renforcement à réaliser le cas échéant.

Annexe 1 : FACTURE MOYENNE EST ENSEMBLE

EAU POTABLE						
	V (m3)	Prix unitaire (€)	Montant HT (€)	Taux TVA %	Montant TVA	Montant TTC (€)
Part délégataire tranche1	120	0,7474	89,688	5,50%	4,9300	94,6208
Part EE	120	0,4200	50,4	5,50%	2,7720	53,172
Abonnement trimestriel (frais fixe, annuel)			25,64	5,50%	1,3266	27,0502
Prix de l'eau (hors redevance)	120		165,728		9,1150	174,843
Préservation des ressources en eau (AESN)	120	0,0507	6,084	5,50%	0,3346	6,4186
Développement des voies navigables	120	0,0156	1,872	5,50%	0,1030	1,975
Soutien d'étiage	120	0,0117	1,404	5,50%	0,0772	1,4812
Total Redevances			9,36			9,8748
Prix de l'eau (avec redevance)	120		167,88		9,2400	184,7178
<i>Prix de l'eau (avec redevance) en € par m3</i>		<i>1,4080</i>			<i>0,0770</i>	<i>1,5393</i>

Assainissement						
	V (m3)	Prix unitaire (€)	Montant HT (€)	Taux TVA %	Montant TVA	Montant TTC (€)
Part EE	120	0,4500	54	0,00%	0	54
Part CD 93	120	0,6150	73,8	10,00%	7,38	81,18
Part SIAAP	120	1,3870	166,44	10,00%	16,64	183,08
Prix de l'Assainissement (hors redevance)	120		294,24			318,26
Prix de l'Assainissement hors redevance en € par m3			2,452			2,6522
Modernisation des réseaux (AESN)	120	0,1850	22,2	0,00%	0	22,2
Lutte contre la pollution (AESN)	120	0,4022	48,27	5,50%	2,65	50,92
Total Redevances			70,47		2,62	73,09
Prix de l'assainissement (avec redevance)	120					391,35
<i>Prix de l'assainissement (avec redevance) en € par m3</i>						<i>3,2612</i>

Annexe 2 : RESSOURCES HUMAINES DE VEDIF

Le tableau ci-dessous synthétise le personnel employé par le VEDIF. Il n'y a pas de personnel strictement dédié à chaque autorité organisatrice mais il est raisonnable de considérer qu'environ 8% de cet effectif (hors assistance SEDIF) travaille pour Est Ensemble.

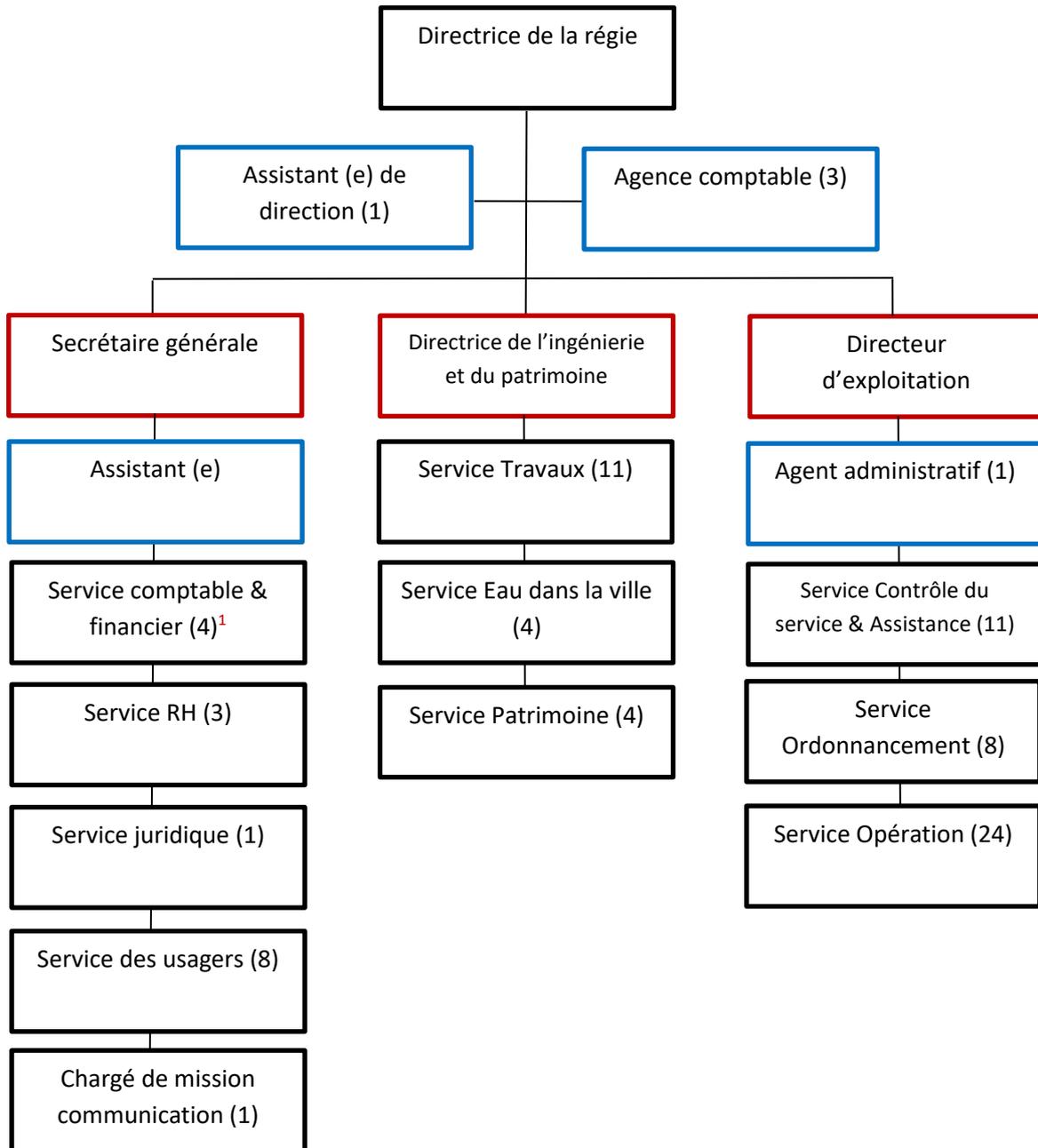
Personnel en activité affecté à la gestion du service public au 31 décembre 2023					
	DIRECTION ET SERVICES SUPPORTS (1)	DIRECTION CLIENTELE	DACE (2)	CENTRES (3)	TOTAL
Cadres	82	29	57	116	284
Agents de maîtrise et Techniciens	34	126	55	387	602
Employés et ouvriers	15	133	18	342	508
Total 2023	131	288	130	845	1394

(1) Comprend la Direction, la Direction Administration et Finance, la Direction des Systèmes d'Information, la Direction de la Communication et Relations institutionnelles, la Direction des Ressources Humaines, le Service Management de la Performance, le Service Développement Durable et Prospective et le Service Juridique et Contractuel.

(2) Direction Assistance au SEDIF et Coordination Exploitation.

(3) Comprend les 3 Centres Oise, Marne, Seine.

Annexe 3 : Organigramme de la Régie Publique de l'Eau et de l'Assainissement au 31/10/2023



¹ Le chiffre représente le nombre total de postes au 31/10/2023

Annexe 4 : NOTE DE L'AGENCE DE L'EAU SEINE NORMANDIE

Édition mars 2023
CHIFFRES 2022

L'agence de l'eau vous informe

POURQUOI DES REDEVANCES ?

Les redevances des agences de l'eau sont des recettes fiscales environnementales perçues auprès de ceux qui utilisent l'eau et qui en altèrent la qualité et la disponibilité (consommateurs, activités économiques).

Les agences de l'eau redistribuent cet argent collecté sous forme d'aides pour améliorer les performances des stations d'épuration, fiabiliser les réseaux d'assainissement et d'eau potable, économiser l'eau, protéger les captages d'eau potable des pollutions, améliorer le fonctionnement naturel des rivières...

Au travers du prix de l'eau, chaque habitant contribue à ces actions au service de l'intérêt commun et de la préservation de l'environnement et du cadre de vie.

LE SAVIEZ-VOUS ?

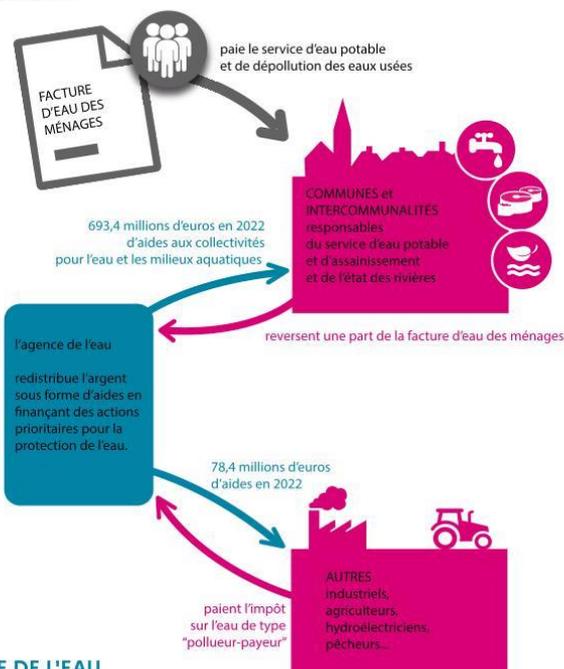
Le prix de l'eau en Seine-Normandie est de 4,19 euros TTC par m³.

Source : agence de l'eau Seine-Normandie - Étude sur le prix de l'eau - 2021

Vous pouvez retrouver le prix de l'eau de votre commune sur : www.services.eaufrance.fr

Les composantes du prix de l'eau :

- le service de distribution de l'eau potable (abonnement, consommation)
 - le service de collecte et de traitement des eaux usées
 - les redevances de l'agence de l'eau
 - les contributions aux organismes publics (OFB, VNF...) et l'éventuelle TVA
- www.services.eaufrance.fr/docs/SISPEA_video.mp4



NOTE D'INFORMATION DE L'AGENCE DE L'EAU

Document à joindre au RPQS - Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement

L'article L.2224-5 du code général des collectivités territoriales, modifié par la loi n°2016-1087 du 8 août 2016 - art.31, impose au **maire ou au président de l'établissement public de coopération intercommunale** l'obligation de présenter à son assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public (RPQS) destiné notamment à l'information des usagers. Ce rapport est présenté au plus tard dans les neuf mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné. Le maire ou le président de l'établissement public de coopération intercommunale y joint la présente note d'information établie chaque année par l'agence de l'eau sur les redevances figurant sur la facture d'eau des abonnés et sur la réalisation de son programme pluriannuel d'intervention. **RPQS > des réponses à vos questions** : <https://www.services.eaufrance.fr/gestion/rpqs/vos-questions>

D'OÙ PROVIENNENT LES REDEVANCES 2022 ?

En 2022, le montant global des redevances (tous usages de l'eau confondus) émises par l'agence de l'eau s'est élevé à plus de 690 millions d'euros dont plus de 424 millions en provenance de la facture d'eau.

recettes / redevances

Qui paie quoi à l'agence de l'eau pour 100 € de redevances en 2022 ?

(valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 €)

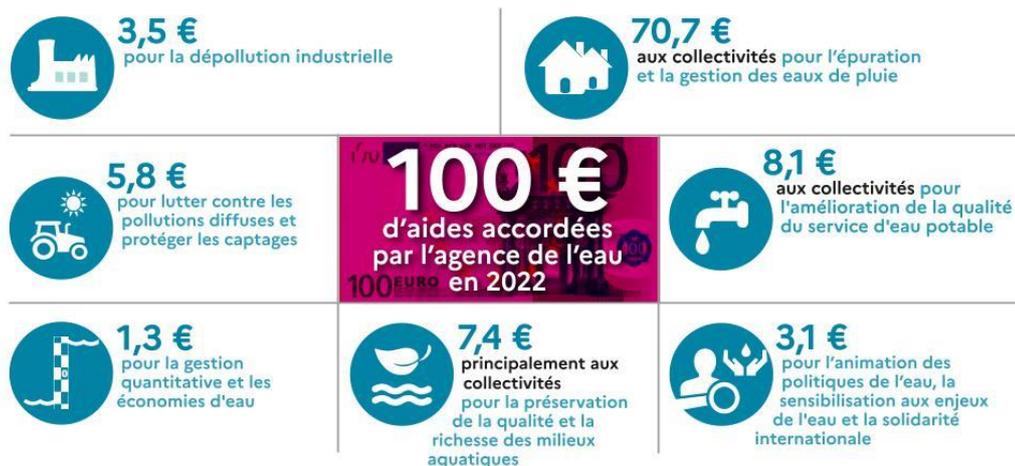


À QUOI SERVENT LES REDEVANCES ?

Grâce à ces redevances, l'agence de l'eau apporte, dans le cadre de son programme d'intervention, des concours financiers (subventions) aux personnes publiques (collectivités territoriales...) ou privées (acteurs industriels, agricoles, associatifs...) qui réalisent des actions ou projets d'intérêt commun au bassin ayant pour finalité la gestion équilibrée des ressources en eau. Ces aides réduisent d'autant l'impact des investissements des collectivités, en particulier, sur le prix de l'eau.

interventions / aides

Comment se répartissent les aides pour la protection des ressources en eau pour 100 € d'aides en 2022 ? (valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 € d'aides en 2022)



2

NOTE D'INFORMATION SUR LES REDEVANCES DE L'AGENCE DE L'EAU SEINE-NORMANDIE
Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement